



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MARTINIQUE

**DIRECTION DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA
FORÊT**

**SERVICE AGRICULTURE ET FORÊT
POLE DÉVELOPPEMENT RURAL, FONCIER,
FORÊT**

**JARDIN DESCLIEUX
B.P. 642
97262 FORT-DE-FRANCE CÉDEX**

Synthèse des observations relative à la MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Demande d'autorisation de défrichement de la société Centrale Photovoltaïque Coulée Blanche, instruite par la DAAF de Martinique, sur les parcelles cadastrées section I n°176, 177 sises au lieu-dit « Coulée Blanche » de la commune de SAINT-PIERRE , en vue de réaliser une centrale photovoltaïque.

La mise à disposition du public a été réalisée par voie électronique, **du jeudi 30 mai 2019 au lundi 1^{er} juillet 2019 inclus**, sur le site de la DAAF : <http://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr>, rubrique «Forêt/Bois/Foncier agricole», sous-rubrique « La gestion forestière et le défrichement / Enquête publique-participation du public».

Aucun message n'a été reçu sur cette boîte mel. Aucune visite n'a eu lieu à la DAAF pour la consultation du dossier.